

International Journal of Spaces and Urban Territory
p-ISSN: 2534-8183 / e-ISSN: 2382-3011
© Knowledge Journals www.knowledgejournals.com

Article

Les zones humides en Tunisie, un paysage en péril : le cas de Tunis

Abdelhamid Hagui

Docteur en aménagement, urbanisme et dynamique des espaces
Maitre assistant à l'université de Carthage

Résumé :

La façon d'aborder et de concevoir les espaces humides a évolué en Tunisie durant ces dernières décennies. Si les politiques de planification spatiales des années 1970-1980 ont tenté de préserver les écosystèmes des différents plans d'eaux de la capitale, le mot d'ordre des aménageurs, depuis les années 1980, est d'utiliser les berges des plans d'eaux au profit de l'urbanisation. Une politique qui viendrait pour répondre à des besoins fonciers et financiers définis comme inévitables. L'objet de l'article est donc d'interroger un éventuel renouvellement des temporalités des projets urbains de Tunis à la suite de l'adoption de principes liés à l'exploitation des espaces marécageux. C'est le fait d'appréhender la façon de transformer les zones humides dans la production et la gestion des espaces urbains de la capitale. Est-il légitime alors de s'interroger sur les rapports entre l'introduction des projets urbains au niveau des zones humides de Tunis et la diminution des risques urbains ? Et si les écosystèmes des plans d'eau seront conservés par l'intermédiaire d'une réduction des rapports de force entre les usages relatifs aux zones humides ?

L'importance de ce texte peut être opérée à deux niveaux. De fait, avec l'absence d'une définition scientifique universelle claire et précise sur les zones humides, il convient de noter que, jusqu'à présent, très peu de questions scientifiques ont étudié des projets localisés au niveau des tissus urbains des grandes agglomérations.

Mots clés

Zones humides, projets urbains, temporalités, fabrication urbaine, paysage

Abstract

The way of approaching and designing wetlands has evolved in Tunisia in recent decades. If the spatial planning policies of the 1970s and 1980s tried to preserve the ecosystems of the various water bodies of the capital, the motto of planners since the 1980s, is to use the banks of the plans of water for the benefit of urbanization. A policy that would come to meet land and financial needs defined as inevitable. The purpose of the article is therefore to question a possible renewal of temporalities of urban projects in Tunis following the adoption of principles related to the exploitation of wetlands. It is the understanding of how to transform wetlands into the production and management of urban spaces in the capital. Is it legitimate then to question the relationship between the introduction of urban projects at the level of the Tunis wetlands and the reduction of urban risks? And if the ecosystems of water bodies will be conserved through a reduction in the balance of power between wetland uses?

The importance of this text can be operated at two levels. In fact, with the absence of a clear and precise universal scientific definition of wetlands, it should be noted that, so far, very few scientific questions have studied projects located in the urban fabric of large urban areas.

keywords

Wetlands, urban project, Temporalities, urban manufacturing, landscape.

© 2019 Knowledge Journals. All rights reserved.

Introduction

L'évolution des rapports entre l'homme et son territoire a permis d'identifier les processus naturels qui caractérisent les interactions entre l'eau et la société. « *De façon métaphorique, le temps de la nature se conjugue au temps des sociétés dans des rapports complexes et parfois contradictoires* » (Helga S. et Magalie F.,2005)

De fait, la gestion des zones humides a été dictée soit par des pratiques agraires, soit par des risques d'inondation mettant ainsi une obligation d'appréhender les zones humides à travers une bonne gestion de divers acteurs quelques soit scientifiques ou gestionnaires des territoires. Toutefois, l'évolution permanente et parfois sauvage des sociétés a mis le devenir des zones humides en question. La consommation spatiale qui s'accroissait autour des grandes agglomérations a permis de considérer ses

espaces humides comme un revers spatial de la ville qui peut être utilisé pour régler les contrastes de développement urbain. Ce sont des espaces qui peuvent accueillir des mégaprojets, des zones résidentielles avancées sur l'eau et voir même des zones industrielles, à condition de trouver le financement nécessaire et la conception idéale qui ne domine pas la nature.

Pour la Tunisie, l'adoption d'un modèle de développement basée sur l'ouverture sur le monde extérieur a nécessité la préparation des grandes agglomérations pour qu'elles soient aptes à la concurrence et reflètent l'image d'un pays en pleine mutation. Pour Tunis, la capitale, la mondialisation a nécessité la restructuration de l'ensemble de son territoire urbain. La fin des années 1980 a permis de voir un nouveau rapport entre Tunis et ses plans d'eau. Après avoir été au centre d'intérêts des pouvoirs publics pour conserver leurs écosystèmes, la volonté de dominer la nature a commencé

vers le début des années 1990 après le drainage d'un volume important des investissements venant du monde extérieur. En effet, Tunis connaît des transformations brutales au niveau des zones humides par l'introduction des grands chantiers afin de créer des projets urbains alimentés par le développement durable. Dès lors, la fabrication urbaine locale était soutenue par une communication publicitaire instaurant ainsi une nouvelle tradition dans le champ de l'aménagement du territoire à savoir le « marketing territorial ». La volonté des pouvoirs publics était dictée par une ambition de changer l'image mentale de la ville (Breux et Bherer, 2009) et ce à travers l'action politique (Rosemberg, 2000).

Dans ce contexte d'analyse, est-il légitime de s'interroger sur les rapports entre l'introduction des projets urbains au niveau des zones humides de Tunis et la diminution des risques urbains ? Et si les écosystèmes des plans d'eau seront conservés par l'intermédiaire d'une réduction des rapports de force entre les usages relatifs aux zones humides ?

L'importance de cette étude peut être opérée à deux niveaux. De fait, avec l'absence d'une définition scientifique universelle claire et précise sur les zones humides, il convient de noter que, jusqu'à présent, très peu de questions scientifiques ont été étudiées sur des projets localisés au niveau des tissus urbains des grandes agglomérations.

1- Les zones humides de Tunis : des lieux de confrontations et de débats de temporalités différentes

La Tunisie indépendante a beaucoup souffert d'un héritage urbain lourd à supporter présentant un déséquilibre régional entre l'est et l'ouest du pays. Les tentatives de remodelage de l'espace tunisien ont fait naître une nouvelle conjoncture spatiale témoignant l'apparition de l'axe littoral

comme étant le principal bénéficiaire de l'action de planification tunisienne. Durant les années 1970 et suite à l'ouverture de l'économie sur le monde extérieur, l'État a essayé de minimiser la distorsion entre le littoral et l'arrière-pays. C'est un pays qui se prépare à la concurrence internationale et il n'est plus question de laisser l'espace de la Tunisie s'évoluer avec une telle disparité. Il était intéressant alors de déployer les efforts pour faire ressortir les régions, soit disant enclavées, en les intégrant dans un programme de planification spatiale capable de les évoluer et de les faire sortir de la paupérisation. L'incapacité financière de l'État de réaliser un tel ou tel projet n'a fait que renforcer la place des grandes villes littorales avec l'appauvrissement des autres villes.

Pour les grandes agglomérations tunisiennes, le choix de protéger les espaces naturels, principalement humides, de toute forme de danger semble souvent du premier ordre. De fait, l'hyperconcentration des activités urbaines et des personnes dans les grandes villes, si bien qu'elle engendrait une consommation spatiale qui dépasse largement la moyenne nationale, obligeait les pouvoirs publics de trouver des solutions efficaces en matière de sols urbains.

À Tunis la situation est beaucoup plus compliquée par rapport aux autres villes littorales. De plus de son pouvoir attractif qui s'exerçait sur l'ensemble du territoire national, les caractéristiques de son tissu urbain ne favorisent pas l'extension urbaine que du nord vers le sud en raison de l'existence des plans d'eau qui interdisent toute forme d'extension vers l'est ou vers l'ouest. Vers la fin des années 1970, la dépollution du lac de Tunis qui a été à la limite de l'eutrophisation a permis l'apparition de toute une frange qui peut être utilisée pour régler les contrastes du développement urbain. Cette idée a nourri des tensions conflictuelles au sein même de l'administration tunisienne (Hagui A., 2012) entre un clan écologiste qui a prévu la

nécessité de protéger les écosystèmes des plans d'eaux du fait que cette urbanisation nouvelle provoque une destruction extrême de la biodiversité et une banalisation des paysages. L'autre clan est avec une urbanisation massive qui peut influencer positivement l'économie nationale.

Cette situation conflictuelle, suite à l'apparition de nouvelles fonctionnalités pour l'édification des berges rectifiées du lac nord de Tunis, induit directement à des bouleversements considérables des espaces (Perrier-Cornet, 2002). Avec un espace de position stratégique ouvrant sur la méditerranée et reliant la ville à la mer, un conflit d'usage va sûrement affecter la nature des réalisations après l'aménagement. C'est ici que Torre et Caron (2002) et Mollard et Torre (2004) ont déjà ciblé l'attention sur l'effet de la proximité géographique sur la nutrition des conflits et des tensions. Dans ce contexte Monroy et Fournier (1997) ont déjà montré que les conflits apparaissent en procédant un événement déclenchant qui intervient pour mettre en cause système ou pour faire émerger un nouveau système. De fait, après plus de 20 ans d'aménagement les berges du lac sont presque urbanisés, la ventilation spatiale des activités urbaines n'a cessé d'évoluer et d'être affecté par des changements en raison de la concurrence entre les activités pour accaparer les lieux les plus rentables (Hagui A., 2015).

Le succès apparent de l'aménagement du lac suite à la commercialisation des lots à des prix imaginaires nous amène à s'interroger sur le degré d'acceptabilité de ce projet par les citoyens ? Ou bien si la population est-elle capable de refuser le projet et de rejeter un tel ou tel programme ? À Tunis, comme à l'ensemble de territoire national, c'est l'État qui figure comme le principal acteur des grands projets urbains en association avec les investisseurs étrangers. L'absence de l'avis des citoyens peut être expliquée par l'absence de la démocratie et la corruption de l'État.

Vers la fin des années 2000, l'expérience de l'aménagement du lac Nord à ouvrir les portes vers les possibilités d'aménager la partie sud du lac, les deux Sebkha d'Ariana et de Sijoumi et l'aménagement du pôle financier de Raoued sur des zones humides appartenant au domaine de la Sebkha. La territorialisation de l'espace urbain de la capitale s'effectuait sur des zones humides et lagunaires et domine la nature et le paysage. Le district de Tunis (1999), actuellement l'AUGT (Agence d'Urbanisme du Grand Tunis), a déjà souligné que « *après l'explosion urbaine des années 1980 qui a ouvert de nouveaux fronts d'urbanisation au Nord, à l'Ouest et au Sud de l'agglomération, les années 1990 ont été celles de l'expansion et de la diffusion des opérations à l'intérieur des nouvelles frontières et autour des plans d'eau, lac de Tunis, mais également Sebkhet Ariana et Sijoumi* ».

La gestion conflictuelle de l'aménagement du lac nord peut être bénéfique dans la conception de l'aménagement des autres plans d'eaux si bien que cette gestion peut offrir une entrée féconde pour l'application des logiques pareilles des autres acteurs (Melé, 2004 ; Plante *et al.*, 2006). Actuellement, le succès de l'opération d'aménagement du lac Nord a cédé sa place à l'échec suite à la migration fonctionnelle des activités (Hagui A. 2013). De fait, la prise en compte des situations conflictuelles qui ont gouverné le processus global de l'aménagement du lac représente un grand enjeu pour la pérennité des autres projets en cours (Vallega, 1999 ; Dziejicki, 2001).

Après la révolution de 2011, les projets d'aménagement des zones humides sont confrontés à de multiples conflits d'usages. Ce sont des zones de position stratégique où les conflits d'usage sont multiples (Bruckmeier, 2005) et où l'État s'est trouvé accablé à des tensions sociales populaires qui cherchent à appréhender l'espace selon leurs propres besoins. L'expérience déjà tirée du lac

nord et la transformation brutale d'un espace répulsif à un autre d'une multifonctionnalité énorme avec un développement de nouveaux usages, nourrie ce type de conflit d'usage.

Aujourd'hui, aucun document de travail et de coordination n'a pas été établi entre les divers acteurs d'aménagement des zones humides de la capitale. Comme si chaque acteur fait son propre devoir sans faire recours à l'autre. Ceci peut être expliqué par la nature des investissements drainés pour le financement des opérations et par les relations internationales qui se sont parfois même opposées. Dans ce contexte, Torre A. et al. (2006) ont souligné que « *les coordinations locales, (...), ne sont pas exclusives de la conflictualité : alors que la théorie économique tend à opposer la coordination au conflit* » et que « *les dynamiques locales concernent, en effet, des processus multidimensionnels, socio-démographiques, économiques, voire symboliques, qui génèrent des tensions ou des conflits* ».

2- La modification anthropique des zones humides de Tunis : opportunité ou crise

Situées entre la zone côtière et la zone terrestre, les zones humides de la capitale peuvent être considérées comme une zone d'influence caractérisées par un engouement socio-économique traduisant une forte concentration humaine sur des espaces relativement limités. De fait, le choix d'une modification anthropique des berges des plans d'eaux de la capitale a été dicté non seulement par une nécessité de protéger ses écosystèmes de toute forme d'extension illégal, mais encore de trouver les denrées de l'essor économique et social et ce par l'introduction d'une nouvelle tradition, dans le champ de l'aménagement du territoire, basée sur le « marketing territorial » à double destination interne pour changer la vision des habitants vis-à-vis de leurs villes, et externe pour attirer le monde extérieur. C'est une production iconographique publicitaire qui

provoque tout un jeu de regards sur la ville (Rosemberg, 2000). De plus qu'ils sont des projets urbains qui tentent de produire l'image souhaitée de la ville, ils essaient de changer l'image mentale de la ville (Breux et Bherer, 2009) et surtout lorsqu'on y inclut l'action politique (Rosemberg, 2000).

Pour Tunis, l'introduction des grands chantiers pour la réalisation des projets urbains énormes sur les zones humides se justifie par une volonté de promouvoir la capitale au rang des grandes villes méditerranéennes. De fait, le drainage d'un volume important des investissements venant du monde extérieur exprime bien le succès de la commercialisation de l'image voulue produite sur ses espaces marécageux. Dans le même temps, la concentration soudaine des grands projets sur des zones humides va sûrement renforcer les risques naturels liés aux inondations (Pottier, 1998 ; Meur-Férec et al., 2004; Morhange et al., 2007; Maret et al., 2008; Vinet, 2010 ; Chauveau et al., 2011; Douvinet et al., 2011; Mercier, 2012; Duvat et al., 2012; Moulin et al., 2013).

L'aménagement viendrait ici pour répondre seulement à des besoins fonciers et financiers définis comme inévitables. Il est vrai que la mondialisation et le développement des outils et des expériences dans le domaine de l'aménagement du territoire a permis, au niveau des pays développés, de dépasser le conflit entre la gestion des risques et la construction en zone inondable et ce par l'introduction d'un nouveau concept à savoir la résilience. Sylvain Dournel et al (2015) ont déjà évoqué l'importance de la résilience au niveau de l'action d'aménager en zones inondables. Ils ont noté que ce concept veut « *nuancer une utilisation brute des ouvrages de défense et d'absorption des effets de perturbation liés à l'inondation* ».

Pour les pays en voie de développement, l'édification des projets urbains sur des espaces humides et à risque d'inondations reste toujours une tâche

difficile en raison de l'absence des experts en la matière et du manque du financement nécessaire. L'aménagement des espaces humides, de plus qu'il provoque une destruction de la biodiversité et une banalisation des paysages, il peut mettre la population à un danger et à un risque énorme en l'absence d'une politique de prévention et de résilience.

En Tunisie, l'idée d'artificialisé les espaces humides n'a cessé d'apparaître au niveau des opinions des divers responsables de l'Etat surtout vers la fin des années 1970. C'est en ce moment-là que les problèmes de développement urbain n'ont fait qu'alourdir les charges d'un pays largement frappé par une crise économique et une incapacité financière. L'afflux des investissements du monde extérieur a ouvert les possibilités de conquérir de nouveaux espaces qui ont été considérés comme étant des zones sensibles qui ne peuvent pas être mises au profit de l'urbanisation. *« après l'explosion urbaine des années 1980 qui a ouvert de nouveaux fronts d'urbanisation au Nord, à l'Ouest et au Sud de l'agglomération, les années 1990 ont été celles de l'expansion et de la diffusion des opérations à l'intérieur des nouvelles frontières et autour des plans d'eau, lac de Tunis, mais également sebkhet Ariana et Sijoumi »* (AUGT, 1999).

Pour Tunis, elle a accaparé la part la plus importante du portefeuille des programmes de l'Etat. En effet, *« la préparation de « Tunis de l'an 2000 » a été un fait majeur marquant le phénomène urbain des années 1990. La production publicitaire a pu drainer un volume important des investissements étranger et il n'a resté que de mettre Tunis sur le chemin d'un grand chantier pour transformer le rêve en une réalité¹ »*. Ce qui est intéressant de le dire est que cette volonté était soutenue par un slogan publicitaire important fondant ainsi une nouvelle tradition basée sur le

« marketing territorial » à double destination interne pour changer la vision des habitants vis-à-vis de leurs ville, et externe pour attirer le monde extérieur (Hagui A., 2018). C'est une production iconographique publicitaire qui provoque tout un jeu de regards sur la ville (Rosemberg, 2000).

2.1- Les grands projets urbains et le sens de la fabrication urbaine locale

L'étude des rapports entre l'homme et les milieux humides constitue un exercice nécessaire qui est généralement ancien. C'est un exercice qui s'ancre dans le projet de la géographie et revient essentiellement à la fabrication de l'espace géographique et des paysages (Dardel, 1952; Sorre, 1943-1952 ; Pinchemel et al., 1988; Brunet 2001; Berque, 1990 ; Yann Raison, 2002 ; Fernand Verger, 1983). Il est aussi un exercice nouveau qui fait écho à d'autre discipline comme l'urbanisme, l'anthropologie (Lizet 2015; Roué, 2014, Dumez Richard, 2006), la sociologie (Kalaora, 2010; Picon, 2010 ; Jean M-S. et Hervé M., 2014), l'histoire (Massard-Guilbaud G., 2014 ; Derex J.-M. 2001 ; C. Beck 2006), ...

L'école américaine n'a cessé d'alimenter cette interrogation à partir du début du vingtième siècle et ce à travers des études et des recherches de divers scientifiques tels Franz Boas (1858-1942) ou Edward Sapir (1917-1938) pour le seul but de comprendre les rapports entre l'homme et l'environnement. De ce fait, cette école - culture et personnalité - à présenter l'intérêt des sciences humaines et sociales pour l'appréhension des rapports entre la nature et la culture. L'école française a pris le chemin de l'école américaine pour rapprocher la culture à la nature dans la compréhension des rapports entre l'environnement et les institutions humaines (Marcel Mauss, 1950). L'aménagement des zones humides est alors une action très importante dans les pays développés témoigne également d'un intérêt précoce des sciences humaines et sociales dans la définition des rapports entre l'homme

¹Hagui A., « Quelle image de Tunis pour un projet de développement urbain ? L'exemple du projet pôle financier de Raoued », 2018

et la nature tout en respectant le coté écologique et paysagère.

Pour les pays en voie de développement, c'est un aménagement qui renvoie au fait d'occuper ou investir les lieux à différentes échelles pour les transformer jusqu'à parfois les dégrader. Qu'il s'agisse d'un aménagement à caractère résidentiel, touristique ou industriel, qu'il s'agisse d'une extension urbaine, les acteurs de la mutation des zones humides sont divers allant de responsables de l'Etat jusqu'aux habitants. *« Ces espaces humides sont fortement touchés par la déprise agricole. En même temps ils sont menacés par les aménagements territoriaux, industriels ou agricoles qui compromettent leur existence² ».*

A Tunis, la vogue actuelle des projets urbains sur des espaces proprement marécageuses se justifie surtout par une volonté de poursuivre la croissance tout en préservant au mieux les équilibres. C'est un défi urbanistique quoique l'agglomération de Tunis regroupait presque le 1/5 de la population et se considère, d'après l'étude du schéma directeur du Grand Tunis, comme *« premier centre de production et de consommation ».*

L'arrivée des investisseurs Saoudiens a permis d'adopter une conception de l'aménagement de 1300 ha sur les berges Nord du Lac de Tunis. Le succès de la commercialisation a favorisé la destruction massive de l'environnement immédiat du lac et ce par l'introduction d'une urbanisation massive afin de dégager des bénéfices au grand maximum possible. La nature ne compte plus devant le volume des gains réalisés. Le succès apparent de l'opération Lac Nord a mis les Emirats sur le chemin des Saoudiens pour l'édification du projet Sama Dubaï sur les rives Sud du Lac. C'est une opération pionnière de 1057 ha pour

sédentariser presque 108146 habitants et pour créer 100000 poste d'emplois. L'écosystème du Lac s'est métamorphosé de façon remarquable pour acquérir de nouvelles activités urbaines et pour devenir un lieu de concurrence exhaustive pour accaparer les lieux les plus rentables.

Ce sont des projets urbains de forte valeurs d'investissement qui ont vu le jour afin de changer le discours spatiale de la ville avec son territoire par l'intégration d'une nouvelle technique, au niveau de l'action d'aménagement, basée sur la durabilité. C'est un « tournant urbanistique » (Emelianoff, 2007) qui mène directement à une conversion de l'action urbaine par un changement paradigmatique des politiques publiques. Cette conversion peut être considérée comme *« un cheminement itératif croisant des échelles temporelles plurielles, dont les résultats s'apprécient dans le temps long »* (Sandra Mallet et Thomas Zanetti, 2015).

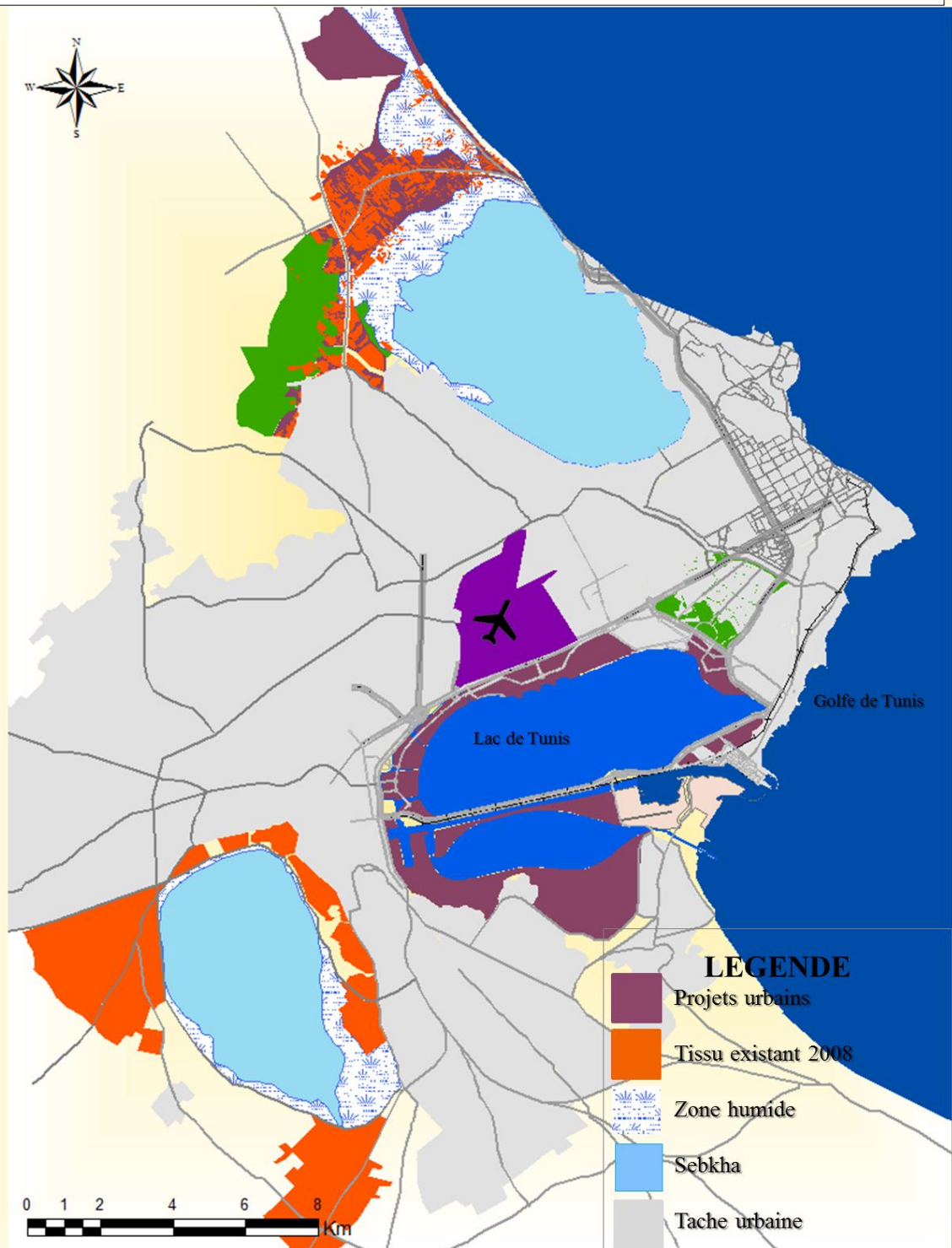
Pour Tunis la reterritorialisation des zones sensibles constitue l'une des innovations majeures dans le champ de l'aménagement. Cette action voulue par les pouvoirs publics s'est alimentée vers le début des années 2000 par une nouvelle tendance de construire des espaces uniques fortement teintés de développement durable et capables de jouer un rôle éminent dans l'économie nationale. Le cas du projet du pôle financier de Raoued prouve bien cette tendance de développement. Pour ce projet, l'objectif était bien défini d'aménager 523 hectare pour accueillir *« un centre financier et commercial, un parcours de golf avec une composante résidentielle, une marina et un port de plaisance, un centre commercial, une zone résidentielle et de loisirs sur la plage, des appartements aérés au centre entre le golf et la plage et un centre universitaire comprenant un parc technologique »* (l'économiste magrébin, 2017), et pour créer presque 16000 poste d'emploi. Cette démarche d'aménagement traduit la volonté de construire un espace qui devra être capable de s'échapper du pouvoir exercé par la ville de Tunis (Hagui A., 2015)

²Derech J.-M., « L'histoire des zones humides. État des lieux », 2006, p. 9.

Un autre projet urbain s'est apparu pour métamorphoser l'espace du gouvernorat de l'Ariana. C'est le projet Sebkhet Ariana qui vient pour ouvrir, selon la société Sweco internationale (2000), « *les possibilités de réaliser une urbanisation de standing sont excellentes à bien des égards. Les terres gagnées donneraient la possibilité de modeler un paysage qui soit adapté aux raisons de sa création. La relation à*

l'élément aquatique est un atout important, et l'urbanisation bénéficiera d'une superbe infrastructure récréative autour de la sebkha, le long des côtes et d'un accès à l'important centre régional de l'Ariana, et au centre de Tunis, via le métro ». C'est un projet qui va transformer les espaces marécageux de la Sebkha pour donner lieu à toute une ville nouvelle connue sous le nom de « Médina des rose ».

Les projets urbains en zones humides



LEGENDE

- Projets urbains
- Tissu existant 2008
- Zone humide
- Sebkha
- Tache urbaine

Cartographie : HAGUI A., 2019

2.2- La destruction des espaces périphériques principalement humides

Dans son étude « *Adaptation au changement climatique et aux désastres naturels des villes côtières d'Afrique du Nord* », la banque mondiale a déjà évoqué les risques qui peuvent être dégagés lors de l'urbanisation des espaces fragiles si bien que cette dernière n'était pas établie avec une politique de résilience et de prévention. Elle a souligné que « *la concentration d'emplois et de population sur les berges des lacs Nord et Sud, ainsi que l'urbanisation des berges des deux Sebkas, ont des implications du point de vue des risques naturels, car les berges du lac et des sebkas sont (potentiellement et à long terme) les plus exposées aux risques* ». Ceci va surement augmenter les vulnérabilités de ses nouvelles urbanisations projetées au risque naturel en milieu urbain. Par contre, il convient de mentionner que les risques qui peuvent être apparaitre en raison de la nature des sols exploités peuvent être acceptable au cas où ils sont très faibles par rapport aux bénéfices sociaux et économiques escomptés (Veyret Y., 2003).

L'expérience tunisienne tirée par l'intermédiaire des grands projets urbains projetés sur les rives des plans d'eaux, montre bien qu'elle est une action sélective par excellence mettant les nouvelles urbanisations projetées au profit des classes sociales aisées. Les classes moyennes et pauvres sont alors loin d'être au centre d'intérêt de l'État et des investisseurs étrangers. Elles sont donc des opérations vouées à satisfaire les besoins des étrangers. Les espaces périphériques sont devenus donc le refuge des classes défavorisées.

Pour connaître l'impact de cette combinaison sur la destruction des espaces périphériques, principalement lagunaire, par rapport aux grands projets et pour dégager la responsabilité des principaux acteurs du projet vis-à-vis de cette destruction, le présent travail cherche à dégager le choix des habitants de s'installer dans des zones sensibles et à risque d'inondation. Le fait de connaître le risque est largement suffisant pour interroger les politiques d'aménagement (Veyret Y., 2003).

La façon d'aborder et de concevoir les périphéries des grands projets a évolué en Tunisie durant ces dernières décennies. Pour Tunis, l'Etat a essayé de protéger l'image voulue produite sur les rives des plans d'eau par la production de plusieurs périmètres d'intervention foncières qui ont été dédiés par la suite aux agences foncières publiques et privées afin de mener des opérations d'habitations capables d'absorber une part assez importante de la demande de logement (Hagui A., 2012). De plus de la protection des grands projets, la solution viendrait répondre à des besoins fonciers et financiers définis comme inévitables. Cette politique a renforcé encore une fois les mécanismes d'exclusion des couches défavorisées et des classes de faibles capacités financières en les encourageants d'approprier des lots sur des espaces à risque d'inondation et au cœur des zones humides. La gestion des risques par l'État semble souvent absente et les constructions en zone humides peuvent en effet engendrées « *des dommages non négligeables aux habitations et porter atteinte à la sécurité de leurs occupants* » (Bernard CHERIOUX)

Le volume des constructions en zones humides périphériques par rapport aux grands projets urbains (voir tableau ci-

dessous) reflète alors l'ambition de conquérir les zones à risque.

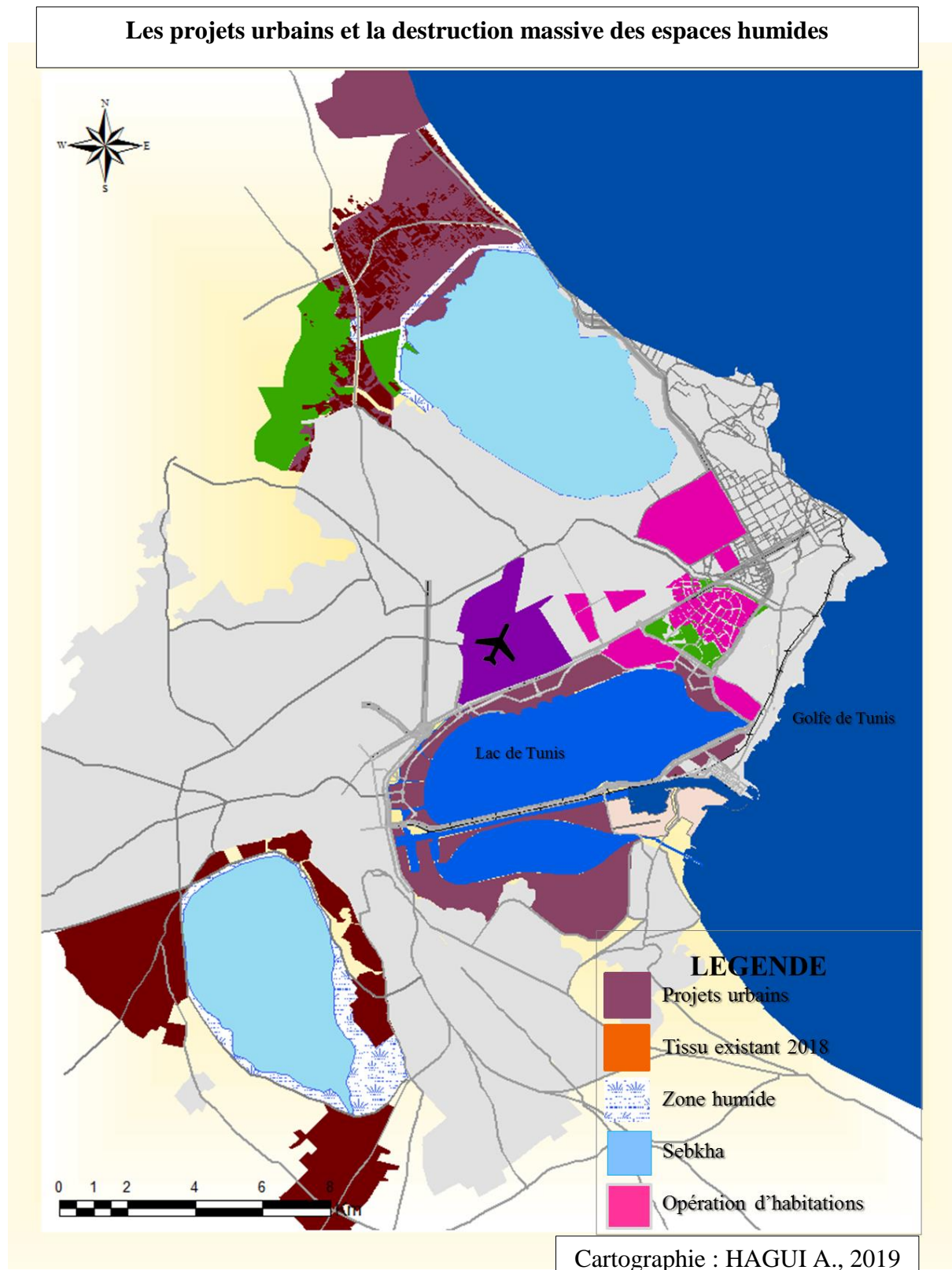


Tableau : résumé des grandes extensions périphériques

Site	Superficie (ha)	logements	Population
Al Aouina Nord	50	1500	7500
Ain Zaghouan	310	9300	46500
Sidi Daoued	64	1920	9600
Bhar Lazrag	45	1350	6750
Bhar Lazreg 2	130	3900	19500
Bhar lazreg 3	98	2940	14700
Sejoumi	500	15000	75000
Medina Jadida	4 105	2500	12500

Source : réalisé à partir des données de la Banque Mondiale.

Ce sont des opérations de forte valeurs d'investissement qui ont vu le jour afin de changer le discours spatiale de la ville avec son territoire par l'intégration d'une nouvelle technique, au niveau de l'action d'aménagement, basée sur la durabilité. C'est un « tournant urbanistique » (Emelianoff, 2007) qui mène directement à une conversion de l'action urbaine par un changement paradigmatique des politiques publiques. Cette conversion peut être considérée comme « *un cheminement itératif croisant des échelles temporelles plurielles, dont les résultats s'apprécient dans le temps long* » (Sandra Mallet et Thomas Zanetti, 2015). L'analyse de la durabilité en rapport avec les opérations semble souvent absente dans la littérature scientifique ce qui nécessite le fait de confronter les temporalités desdites opérations afin de dégager leurs dimensions de développement et ce à travers les exercices de la démocratie. Sont-ils des opérations d'intégration ou d'exclusion de la population?

La concentration des constructions anarchiques et illégales semble souvent une

réponse claire à cette interrogation. De fait, une étude de protection contre les inondations a été faite en 2004 par la direction de l'hydraulique urbaine (DHU) du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du Territoire (MEHAT), pour minimiser les dégâts des inondations en zones sensibles. Toutefois, les constructions illégales n'ont cessé de se propagé de partout et surtout aux alentours des grands projets dans les milieux lagunaires. Pour les espaces périphériques des grands projets, le nombre de logement et de ménage ont été presque doublés avec des taux de croissance respectivement de 10.7 et de 9.3 % et pour la période de 2004-2014. L'étude de protection contre les inondations des zones nord et est du grand Tunis qui a été faite en 2009 par la banque africaine de développement explique bien cette évolution des constructions en zones inondables. Pour elle, l'étude de 2004 « *n'a pas concerné la totalité du périmètre nécessitant d'être protégé, notamment la zone des mégaprojets programmés* »



Photo 1 : la destruction massive des espaces humides (HAGUI A., 2019)

Conclusion

En Tunisie, la notion de projet urbain en zone sensible séduit les acteurs locaux et les investisseurs étrangers tant le principe d'exploitation des berges des lagunes s'accorde avec des bénéfices énormes suite à une évolution accrue de la demande. Toutefois, la réussite de l'aménagement des espaces lagunaire revient souvent à une politique publique qui cherche à soutenir l'action par l'introduction du « marketing territorial » à travers la communication et la publicité. Les communications sur les risques est souvent absente. Pour Sylvain Dournel et al (2015), la communication au public sur les risques reste marginale voire inexistante.

Lorsque les pouvoirs publics affichent leurs volontés d'informer le public sur les risques de construction en zones sensibles, principalement humides, les seules études réalisées ont exclus les espaces périphériques des grands projets urbains exposés sur les

rives des grands plans d'eaux. C'est une sorte de dilution de l'information sur les risques qui s'accroît plus on se rapproche des habitants. Pour le projet pôle financier de Raoued, les espaces humides qui le juxtaposent sont presque urbanisés et habités par une population le plus souvent défavorisée. Est-il possible de voir un important projet urbain alimenté par une urbanisation sauvage et à risque d'inondation ? Il est vrai que sur le plan social, ses espaces périphériques ont pu absorber une part importante de la demande de logement, mais sur le plan humain ses extensions peuvent avoir une influence sur les aléas et sur les paramètres de la vulnérabilité. De même sur le plan économique, cette politique de communication diluée et ses répercussions périphériques peuvent amenuiser la rentabilité souhaitée du projet urbain.

Pour pouvoir assurer le bien-être du groupe à travers une intervention innovante

et génératrice d'un développement durable, l'aménagement du territoire fait appel à la cohérence territoriale qui, de sa part, fait intervenir la coordination et la collaboration entre les divers acteurs locaux. Le cas de la capitale est typique dans la compréhension de cette combinaison. Malgré qu'il ne soit pas encore un document légal, l'exécution de la SCoT peut être bénéfique sur la durabilité des projets et sur la diminution des risques urbains.

Références bibliographie

- Breux S. et Bherer L., « Modes de vie et politiques municipales : regards sur le milieu périurbain montréalais », *Articulo, Journal of Urbanresearch* 5, [En ligne], 2009, URL : <http://articulo.revues.org/1389>.
- Derex J.-M., « L'histoire des zones humides. État des lieux », *Études rurales*, 2006, p. 167-178.
- Dziedzicki J.-M., « Gestion des conflits d'aménagement de l'espace : quelle place pour les processus de médiation ? », Tours : Université de Tours, thèse doctorat en aménagement, 2001, 444 p.
- Emelianoff, C., « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », *L'information Géographique*, n° 71, septembre, 2007, pp. 48-65
- Hagui A., « L'évaluation de l'opération d'aménagement du lac nord de Tunis : l'inadéquation entre le prévu et le réalisé », thèse de doctorat, Paris-Sorbonne, 2012, éd. PAF, 2015, 350 p.
- Hagui A., From success up to the failure of new urbanizations in Tunisia: The case of the new city lake of Tunis, Lambert, 2013, 72p.
- Helga S. and Magalie F., « Autour des zones humides : espaces productifs d'hier et conflits d'aujourd'hui », *VERTIGO*, volume 6, n 1, 2005.
- Mollard A., Torre A., « Proximity, territory and sustainable management at the local level: an introduction », *International Journal of Sustainable Development*, 2004, pp. 221-236.
- Monroy M., Fournier A., « Figures du conflit. Une analyse systémique des situations conflictuelles », PUF, Paris, 1997, 221 p.
- Rosemberg, M., « Le marketing urbain en question. Production d'espace et de discours dans les projets de villes ». Amiens, Lille, Montpellier, Nantes, *anthropos economica*, Paris, 2000
- Sandra Mallet et Thomas Zanetti, « Le développement durable réinterroge-t-il les temporalités du projet urbain ? », *VERTIGO*, Volume 15, n° 2, septembre, 2015, pp.
- Torre A. et al., « Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises », 2006, pp 415-453